

Bruxelles, le 30 septembre 2003

Commission Paritaire 329

M. Peter Vansintjan

Président

SPF Emploi Travail et concertation sociale

Rue Belliard, 53

1040 Bruxelles

Par recommandé

Concerne : dénonciation d'une Convention Collective de Travail

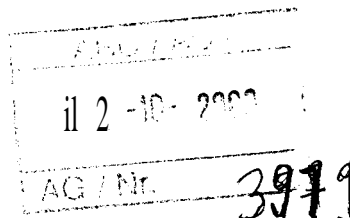
Monsieur le Président,

La CESSoC dénonce la Convention Collective de Travail « Création d'un Fonds de sécurité d'existence dénommée « Fonds intersectoriel de formation francophone » en abrégé F.I.Fr. » signée au sein de la Commission Paritaire 329 le 19 septembre 2003. *16 septembre 2003*

 Veuillez agréer mes salutations distinguées.

(01.743)


Philippe Andrianne,
Président



08215/100/329